

Des gardiens de la paix « en prévention »

La création du service a été approuvée lors du dernier conseil communal

Ca y est ! Il y a désormais un service de gardiennage dans la Cité de l'Amour. Le point a été approuvé lors du dernier conseil communal. L'occasion pour le bourgmestre de rappeler que le but est était de faire de la prévention, du moins dans un premier temps.

Lors du dernier conseil communal d'Ecaussinnes, un point concernait la création du service de gardiens de la paix. Dans ce cadre, Sébastien Deschamps, chef de file Ensemble a souhaité insister sur la lutte contre les incivilités. « Est prévu dans les missions des gardiens de la paix : le constat des infractions environnementales. Cela doit être une priorité car il y a une série d'endroits qui ne sont pas propres dans le village. Il y a des dépôts clandestins, des cannettes dans tous les coins. Je voudrais rappeler qu'un règlement général de police a été voté par le conseil communal. Celui-ci prévoit des sanctions pour les auteurs d'actes inciviques », a indiqué le conseiller communal.

« BEAUCOUP D'ENDROITS SALES »

Selon le chef de file Ensemble, il est important d'effectuer des coups de sonde à divers endroits dont notamment à proximité du parc à conteneurs à la rue de Scoufflény, dans le sentier du Gai Logis, à la Chaussée de la Résistance à Marche-lez-Ecaussinnes, à la rue de la Liberté. Sébastien Deschamps a également demandé quand l'agent allait

être formé et quand pourrait-il commencer à constater.

Le bourgmestre Xavier Dupont lui a répondu qu'aucun des candidats au poste n'avait suivi la formation. « Nous avons engagé la personne qui a terminé 1ère au niveau du jury. Dès que ce sera possible, car ce ne l'est pas pour le moment, elle sera en formation. »

D'ABORD DES EXPLICATIONS

Bourgmestre a tenu à souligner qu'il s'agissait avant tout de prévention. « C'est la première des choses à faire au niveau des communes. Le but sera d'expli-

« L'environnement doit être une des priorités car il y a une série d'endroits qui ne sont pas propres dans le village »



Le conseil communal d'Ecaussinnes a approuvé le point. © D.R.

quer aux personnes en infraction que leur comportement n'est pas correct par rapport aux autres habitants, qu'elles ne respectent pas le règlement général de police et que le cas échéant, des sanctions sont applicables », a-t-il expliqué avant de s'adresser à Sébastien Deschamps : « Il est inutile d'envoyer des mails incessants à notre nouvelle gardienne de la paix. Ce n'est, en outre, pas à un conseiller communal de donner des injonctions à des membres du personnel de la commune. C'est le directeur général qui fixe les missions des différents

agents. La répression, ce sera quand on aura usé de toutes les phases préventives. »

AUSSI POUR LE STATIONNEMENT

Philippe Dumortier, échevin des Travaux, a lui précisé que le nouvel agent qui sera aussi opérationnel pour le stationnement pourra aider à mener à bien des campagnes de sensibilisation évoquant notamment la possibilité de coller des autocollants sur les voitures pour lesquelles un problème se pose.

Enfin, Arnaud Guérard, échevin de l'Environnement, a lui précisé que les incivilités feraient bien partie des priorités de l'agent. « La gardienne de la paix a déjà rencontré les membres du service environnement afin de travailler sur différents projets de prévention. On passera ensuite à la répression. Le but est que tout type d'acteur puisse se plier aux mêmes règles ».

Le point de création du service de gardiennage et celui de collaboration avec la zone de police ont finalement été votés à l'unanimité. ●

J.T.



La commune a désormais un service de gardiennage de la paix. (Photo prétexte) © Arnaud De Cremer